



Hôpital :

DECISION MAINTENANT LES SOINS PSYCHIATRIQUES SOUS LA FORME D'UNE HOSPITALISATION COMPLETE (à l'issue de la période de 72 heures)

Le directeur de l'établissement de santé ou son représentant ...

VU le code de la santé publique, notamment les articles L. 3211-2-1, L. 3211-2-2, L. 3212-1 et L. 3212-4 ;

VU la décision d'admission en soins psychiatriques en date du... de :

M., Mme, Mlle.....

Né le à

Adresse

Sous le régime d'admission en soins psychiatriques sans consentement :

à la demande d'un tiers

en cas de péril imminent

à la demande d'un tiers en urgence

sur décision du représentant de l'Etat

VU les certificats médicaux mentionnés à l'article L. 3211-2-2 en date des..., établis, après recueil des observations du patient, par les docteurs...;

CONSIDERANT qu'il résulte du contenu des certificats médicaux des docteurs..... joints à la présente décision et dont je m'approprie les termes, que les troubles mentaux de M..... rendent nécessaire la poursuite de ses soins sous la forme d'une hospitalisation complète (**certificats médicaux joints à la présente décision**) ;

DECIDE

Article 1 – Les soins psychiatriques de M. ... se poursuivent sous la forme d'une hospitalisation complète au sein du site hospitalierpour une durée d'un mois.

Article 2 – Sous réserve de la levée de la mesure de soins psychiatriques par le préfet ou par le juge des libertés ou de la détention, la présente décision de prise en charge sous la forme d'une hospitalisation complète demeure valable tant qu'une autre forme de prise en charge ne lui est pas substituée par décision du directeur prise sur proposition médicale.

Article 3 - Le directeur de l'établissement de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui est notifiée à M... (voir pièce jointe)

Article 4 – Les voies de recours sont les suivantes :

Concernant LA REGULARITE ET LE BIEN-FONDE DE LA MESURE : devant le juge des libertés et de la détention du tribunal de grande instance de (*TGI dans le ressort duquel est situé l'établissement d'accueil*)

Fait à....., le.....